

**R É S O L U T I O N**  
**2021-019**

**CONCOURS MAISONS FLEURIES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'embellissement s'occupe du concours Maisons Fleuries;

**CONSIDÉRANT QUE** des prix seront remis;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**



**DE RÉPARTIR** le montant de 100 \$ qui sera attribué aux gagnants de la manière suivante :

- 50 \$ pour le premier prix
- 25 \$ pour le second prix
- 25 \$ pour le troisième prix qui sera effectué par tirage au sort.

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 02 69000 999.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
	
Secrétaire	Président

**R É S O L U T I O N**  
**2021-018**

**UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR TOUTE  
PERSONNE INSCRITE SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDAIRE  
COMME ÉLECTEUR OU PERSONNE HABILE À VOTER À UN AUTRE TITRE  
QUE CELUI DE PERSONNE DOMICILIÉE LORS DE TOUT SCRUTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE PERMETTRE** d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile

à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Alain Bouchard*

Secrétaire

Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-017**

**UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES  
ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION  
GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE  
RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des élections.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**


**DE PERMETTRE** à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

**DE TRANSMETTRE** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
	
Secrétaire	Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-016**

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MAI 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE PRENDRE ACTE** de la liste des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2021, apparaissant au tableau ci-dessous.



NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
Agence de Revenu du Canada (Remise d'avril 2021)	1 326,08 \$
Alarme 911 (Loisirs)	19,49 \$
Carte Affaires Visa Desjardins	1 562,34 \$
Frais bancaires	61,75 \$
Hydro-Québec	3 230,44 \$
Intérêt - Prêt #2 TECQ 2014-2018	973,33 \$
Intérêt - Prêt du bâtiment (Banque Nationale)	2 327,98 \$
Intérêt - Prêt des Égouts (Banque Nationale)	784,13 \$
Iristel (Téléphone bureau municipal)	280,53 \$
Les Pétroles BSL S.E.C. (Huile à diésel – fournaise)	738,15 \$
Location du photocopieur	161,75 \$
Ministre du Revenu du Québec (Remise d'avril 2021)	3 606,87 \$
Remboursement - Prêt des égouts (Banque Nationale)	69 700,00 \$
Salaire des employé(e)s	8 485,40 \$
Salaire des élu(e)s	2 160,03 \$

Télus Mobilité (Cellulaires)	1 019,80 \$
Télus Québec (Centre des Loisirs)	50,04 \$
<b>Total</b>	<b>96 488,11 \$</b>

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

<p>La version numérique de  ce document constitue l'original de la  Commission municipale du Québec</p>	
	
Secrétaire	Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-015**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DE TRAVAIL DES  
MONITRICES DU CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts, les contrats de travail des monitrices pour le camp de jour 2021.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Alain Gaudet*

*J. Piérard*

Secrétaire

Président



**RÉSOLUTION**  
**2021-014**

**REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** madame Nicole Després, mairesse-suppléante, de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts, comme représentante au sein du conseil de la MRC Rimouski-Neigette.

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Alain Guindon*

*J. P. Lahaie*

Secrétaire

Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-013**

**PAIEMENT DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses apparaissant au journal des achats (période 2021-5) et à la liste de l'historique des chèques du 1<sup>er</sup> juin 2021, totalisant 19 709,84 \$ et plus amplement décrites ci-dessous :



NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	N° DE CHÈQUE	MONTANT DU CHÈQUE
Air Liquide	Location de bouteilles	8918	131,08 \$
Atelier Laurent Jean Inc.	Pièces pour la rétrocaveuse	8919	292,08 \$
Centre Bureautique Rimouski	Photocopieur	8920	490,55 \$
Dickner inc.	Location d'un balai motorisé	8921	189,71 \$
Dépanneur Mont-Lebel	Désinfectants aérosol	8922	84,93 \$
FQM	Formation rôles et responsabilité des élu(e)s	8923	1 034,79 \$
Énergie et Ressources naturelles Québec	Avis de mutation	8924	10,00 \$
Grader's Pro	Cales pour la niveleuse	8925	379,42 \$
Groupe Bouffard inc.	Collecte des rebuts	8926	2 075,14 \$
Marché Le Nécessaire Inc.	Lait, eau, essence (balai)	8927	46,07 \$
Métal AP Inc.	Pièces pour la pépîne	8928	485,52 \$
Mini Mécanik (1990) Inc.	Achat d'un motoculteur	8929	4 024,13 \$
Sécurité publique Québec	Services de la Sûreté du Québec	8930	9 091,00 \$
Frabco inc.	Boyaux hydraulique, valve	8931	149,33 \$

Pièces d'Auto Rimouski Inc.	Antirouille, peinture	8932	287,38 \$
Robitaille Équipement Inc.	Chaîne de convoyeur	8933	938,71 \$
<b>TOTAL</b>			<b>19 709,84 \$</b>

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
	
Secrétaire	Président

**R É S O L U T I O N**  
**2021-012**

**ACHAT DE JARDINIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la livraison et l'achat de 37 jardinières auprès de Les Serres à Tout S.E.N.C, suivant la soumission déposée pour une dépense de 1 829,26 \$, taxes incluses.

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 02 63 200 140.

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Christine Guadagnoli*

*J. Piérard*

Secrétaire

Président

**R É S O L U T I O N**  
**2021-011**

**CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE MONITRICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité tiendra un camp de jour du 28 juin au 12 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux candidatures pour les postes de monitrices et que les candidates remplissent les critères d'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu deux subventions, l'une d'Emplois d'été Canada et l'autre du programme d'aide financière du chantier Sport-loisirs et culture de l'Alliance;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** Allison Claveau-Lavoie, à titre de monitrice responsable, et Jessy Gallant, comme monitrice, pour le camp de jour 2021, suivant le taux horaire prévu à l'offre d'emploi.

**D'IMPUTER** les salaires au poste budgétaire 02 13000 141.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Allison Claveau-Lavoie*

*Jessy Gallant*

Secrétaire

Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-010**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 - ENTENTE DE VITALISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé le 7 avril dernier, au préfet de la MRC de Rimouski-Neigette, que la MRC est admissible à conclure une entente de vitalisation et qu'à ce titre elle bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 251 924 \$ pour des projets en vitalisation des milieux dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la vitalisation - du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité dévitalisée doit être signataire de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts est intéressée à conclure une entente de vitalisation;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** madame Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts, à signer l'entente de vitalisation.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Nadia Lavoie*

*Céline Lahaie*

Secrétaire

Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-009**

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – VACANCES ESTIVALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le bureau municipal ferme ses portes annuellement pour la période des vacances estivales;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la fermeture du bureau municipal du 19 juillet au 30 juillet 2021 inclusivement et du 16 août au 20 août 2021 inclusivement.

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
<i>Alain Boudreau</i>	<i>J. P.</i>
Secrétaire	Président

**R É S O L U T I O N**  
**2021-008**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports a versé une compensation de 174 823 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'INFORMER** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de la paroisse de la Trinité-des-Monts, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Alain Boudreau*

*J. P. Ma*

Secrétaire

Président



**RÉSOLUTION**  
**2021-007**

**ADHÉSION URLS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité adhère annuellement à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité travaille étroitement avec l'URLS pour des formations et du soutien financier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'adhésion de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour une dépense de 75 \$ à imputer au poste budgétaire 02 13000 494.



---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec



Secrétaire



Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-006**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPUTÉ – CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité tiendra un camp de jour à l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé quatre emplois à Emplois d'été Canada, mais qu'un seul sera financé;

**CONSIDÉRANT** la demande des parents d'avoir un service de garde sur l'heure du dîner;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne possède pas les sommes nécessaires pour financer la ressource au service de garde le midi;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures sanitaires liées à la pandémie augmentent les coûts que doit assumer la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour offrir un service de garde adéquat, la Municipalité a besoin d'une aide financière de 1 980 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**



**DE DEMANDER** une contribution financière de 1 980 \$ au député de la circonscription de Rimouski, monsieur Harold LeBel, pour le financement de la

ressource du service de garde pour le camp de jour de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts.

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
	
Secrétaire	Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-005**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE  
DÉVELOPPEMENT DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité tiendra un camp de jour à l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures sanitaires liées à la pandémie augmentent les coûts pour le camp de jour;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE DEMANDER** une aide financière de 500 \$ à la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts pour l'achat de matériel pour le camp de jour.



Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec



Secrétaire



Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-004**

**ACHAT D'UN MOTOCULTEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de jardin communautaire biologique – phase 2 prévoit l'achat d'un motoculteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le motoculteur choisi respecte le montage financier prévu à la demande d'aide financière présentée au Fonds de développement rural;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'achat d'un motoculteur, auprès de Mini-Mécanik Sports, pour une somme de 3 500 \$ plus les taxes.

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 02 13000 970.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Alain Bouchard*

*Céline Lahaie*

Secrétaire

Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-003**

**PAIEMENT DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses apparaissant à la liste des chèques du 17 mai 2021, soumise par la directrice générale et secrétaire-trésorière, portant les numéros de chèques 8896 à 8915 et totalisant 59 173,00 \$.



NOM DU FOURNISSEUR	N° DE CHÈQUE	MONTANT DU CHÈQUE
Centre bureautique inc.	8896	2 52,29 \$
Centre du camion inc.	8897	3 60,36 \$
Dickner inc.	8898	29,42 \$
Nordikeau	8899	473,70 \$
Electrod inc.	8900	327,91 \$
Ferme du Fond d'Orme	8901	879,56 \$
Gagnon Image	8902	3 027,87 \$
Bouffard Sanitaire inc.	8903	2 056,96 \$
Nadia Lavoie	8904	187,06 \$
Gilles Mailloux	8905	35,72 \$
Marché Le Nécessaire Inc.	8906	46,02 \$
Mécanique Francis Bouchard Inc.	8907	67,78 \$
MRC de Rimouski-Neigette	8908	46 572,25 \$
Mun. de St-Narcisse	8909	225,00 \$
Nortec Industriel	8910	432,67 \$
PG Solutions Inc.	8911	1 343,68 \$

NOM DU FOURNISSEUR	N° DE CHÈQUE	MONTANT DU CHÈQUE
Pièces d'autos Rimouski	8912	185,59 \$
Philippe Rousseau	8913	63,24 \$
Sécurité Medic Enr.	8914	10,29 \$
Ville de Rimouski	8915	2 595,63 \$

*Céline Lahaie*

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
	
Secrétaire	Président

**RÉSOLUTION**  
**2021-002**

**CHANGEMENT DE SIGNATAIRES  
POUR LA CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des démissions au sein du conseil municipal, il y a lieu de désigner les signataires pour les effets bancaires;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** mesdames Nicole Després, mairesse suppléante, et Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts tous les effets bancaires;

**D'AUTORISER** madame Joëlle Lepage, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les effets bancaires en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**DE REMPLACER** toutes résolutions adoptées sur le sujet par la présente.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Manon Després*

*Céline Lahaie*

Secrétaire

Président



**RÉSOLUTION**

**2021-001**

**NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mai 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du *Code municipal du Québec* permet de nommer un des conseillers comme maire suppléant en cas de vacance au poste de maire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Nicole Després comme mairesse suppléante pour la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts.

*Céline Lahaie*

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

*Alain Bouchard*

*J. Piérard*

Secrétaire

Président

CMQ-67752-001

Québec, le 12 mai 2021

## D É S I G N A T I O N

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 12 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE**, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission municipale du Québec*, je désigne madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts, adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité et faire rapport au président lors de la fin de l'administration.

Le président,



Jean-Philippe Marois

PAR COURRIEL

Québec, le 12 mai 2021

Madame Nadia Lavoie  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts  
12, rue Principale Ouest  
Trinité-des-Monts (Québec) G0K 1B0

**Objet : CMQ-67752-001 - Administration provisoire de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts**

Madame,

La Commission municipale du Québec a pris connaissance de votre courriel indiquant la démission de quatre membres du conseil municipal. De ce fait, la Municipalité ne peut plus siéger faute de quorum.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur la Commission municipale*, la Commission municipale du Québec agira à titre d'administratrice provisoire de la municipalité.

Pour agir à ce titre, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie et, en son absence, madame Sylvie Piérard, toutes deux membres de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts. Ces membres pourront adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la municipalité. Vous trouverez ci-joint copie de cette désignation.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire de la Commission,



Anne-Marie Simard Pagé, avocate

c. c. Céline Lahaie, membre de la Commission  
Sylvie Piérard, membre de la Commission

p. j. (1)